

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025
Date de reception de l'AR: 07/04/2025

046-214602096-DE_005_2025-DE
A G E D I

République française

LOT

NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du 04 avril 2025 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 27/03/2025

quatre avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis CHASTRUSSE

Présents : 8

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Jean-Marc PARJADIS

Votants: 10

Représentés : Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE, Tatiana MIERMON représentée par Nathalie LEYDIS
Florence LAFAGE

Secrétaire de séance: Christine BOSREDON

Objet: CFU Lotissement Las Boufious - DE_005_2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	17 375,54	1 208,53	0,00	1 208,53	17 375,54
Opérations exercice	91 029,22	86 427,73	33 135,51	83 972,78	124 164,73	170 400,51
TOTAUX	91 029,22	103 803,27	34 344,04	83 972,78	125 373,26	187 776,05
Résultat de clôture		12 774,05		49 628,74		62 402,79
			Restes à réaliser		0,00	0,00
			Besoin / excédent de financement total			62 402,79

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de reception de l'AR: 07/04/2025

046-214602096-DE_005_2025-DE

A G E D I

Pour mémoire : Virement à la section
d'investissement

0,00

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pour l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original

Le Maire,



Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/04/2025
et publié ou notifié
le 07/04/2025

de faire, Francis
CHASTRUSSE

La secrétaire de séance
CHRISTINE BOSREDON.

